

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Hippolyte du Fort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 16 avril 2026

Date d'affichage : le 16 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 47

Votants : 47 + 5 = 52

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.,

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan
M. TRINQUIER Gilles à M. SOULIER Cyril
M. BARON Jérôme à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, MONEL José

Absents : MM. SALA Michel, SIPEIRE Jacky

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h20

Délibération n°052/2026 : Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour le Relais Petite Enfance (RPE) dans le cadre de la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint Hippolyte du Fort

Virginie AGNIEL rappelle que la communauté de communes s'est engagée à réaliser un pôle enfance jeunesse intercommunal en l'inscrivant dans son projet de territoire 2017-2027 approuvé le 26 juillet 2017. La création du pôle enfance jeunesse intercommunal est l'une des actions listées dans la première des quatre priorités stratégiques de ce document cadre : « la consolidation d'un socle commun de services à la population ».

Elle précise qu'au vu de son caractère d'intérêt général, le projet est aussi inscrit dans l'ensemble des documents stratégiques de la communauté de communes tels que l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le Contrat Territorial Occitanie (CTO) PETR Causses & Cévennes - Piémont 2022-2028 (approuvé le 3 mars 2023) et la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027.

Elle indique que cet équipement aura pour vocation d'accueillir les services existants de la communauté de communes du Piémont Cévenol en matière d'enfance et de jeunesse dans un même lieu. La création de cet équipement permettra ainsi de développer les actions qui se veulent transversales à l'enfance, la jeunesse et la parentalité. Ce bâtiment sera mutualisé entre trois services : le centre de loisirs "les Aventuriers", les ateliers itinérants du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et le Relais Petite Enfance (RPE).

Elle ajoute que la demande de subvention formulée aujourd'hui concerne le Relais Petite Enfance (RPE) ; deux autres dossiers de subventions ont été déposés auprès de la Caisse d'allocations familiales du Gard, pour le LAEP (110 000€) et pour l'Accueil de loisirs sans hébergement (295 000€).

Pour mener à bien cette opération, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention d'investissement à hauteur de 110 000 € auprès de la Caisse d'allocations Familiales du Gard dans le cadre du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje), sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES				RECETTES			
OBJET	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	OBJET	PHASE 1 MONTANT HT	PHASE 2 MONTANT HT	PHASE 3 MONTANT HT
AMO phase travaux	12 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	FEDER		500 000,00 €	
Notaire: achat terrain	6 000,00 €			ETAT	200 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €
Géomètre	5 000,00 €			REGION		200 000,00 €	
Publication Marché de travaux	9 000,00 €			REGION et BANQUE DES TERRITOIRES		20 000,00 €	
Architecte maîtrise d'oeuvre (12,5%)	115 337,00 €	172 593,00 €	26 820,00 €	CD30		300 000,00 €	
Bureau de contrôle technique	3 098,00 €	9 294,00 €	3 098,00 €	CAF FPT LAEP		110 000,00 €	
Coordonnateur sécurité et protection santé	1 500,00 €	6 300,00 €	1 500,00 €	CAF PIAJE RPE		110 000,00 €	
Etudes de sol et diagnostic	10 000,00 €			CAF FPT ALSH		300 000,00 €	
Domage ouvrage			37 770,00 €				
Travaux	301 000,00 €	2 104 650,00 €	112 350,00 €				
Equipements informatiques		20 000,00 €					
Copieur		7 000,00 €					
Téléphonie		6 000,00 €		AUTOFINANCEMENT CCPC	262 935,00 €	525 837,00 €	232 538,00 €
Equipements mobilier		20 000,00 €					
DIVERS IMPREVUS			145 000,00 €				
TOTAL	462 935,00 €	2 365 837,00 €	332 538,00 €	TOTAL	462 935,00 €	2 365 837,00 €	332 538,00 €
TOTAL GENERAL		3 161 310,00 €		TOTAL GENERAL		3 161 310,00 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant le projet de territoire 2017-2027 de la Communauté de communes approuvé le 26 juillet 2017,
Considérant que le projet de réalisation un pôle enfance jeunesse intercommunal est inscrit dans l'ensemble des documents stratégiques de la communauté de communes tels que l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Contrat Territorial Occitanie (CTO) PETR Causses & Cévennes - Piémont 2022-2028 (approuvé le 3 mars 2023) et la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027,
Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants et de développer des actions autour de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement pour le Relais Petite Enfance (RPE) dans le cadre de la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint Hippolyte du Fort dans le cadre de la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES			
OBJET	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	OBJET	PHASE 1 MONTANT HT	PHASE 2 MONTANT HT	PHASE 3 MONTANT HT
AMO phase travaux	12 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	FEDER		500 000,00 €	
Notaire: achat terrain	6 000,00 €			ETAT	200 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €
Géomètre	5 000,00 €			REGION		200 000,00 €	
Publication Marché de travaux	9 000,00 €			REGION et BANQUE DES TERRITOIRES		20 000,00 €	
Architecte maîtrise d'oeuvre (12,5%)	115 337,00 €	172 593,00 €	26 820,00 €	CD30		300 000,00 €	
Bureau de contrôle technique	3 098,00 €	9 294,00 €	3 098,00 €	CAF FPT LAEP		110 000,00 €	
Coordonnateur sécurité et protection santé	1 500,00 €	6 300,00 €	1 500,00 €	CAF PIAJE RPE		110 000,00 €	
Etudes de sol et diagnostic	10 000,00 €			CAF FPT ALSH		300 000,00 €	
Domage ouvrage Travaux	301 000,00 €	2 104 650,00 €	112 350,00 €				
Equipements informatiques		20 000,00 €					
Copieur		7 000,00 €					
Téléphonie		6 000,00 €		AUTOFINANCEMENT CCPC	262 935,00 €	525 837,00 €	232 538,00 €
Equipements mobilier		20 000,00 €					
DIVERS IMPREVUS			145 000,00 €				
TOTAL	462 935,00 €	2 365 837,00 €	332 538,00 €	TOTAL	462 935,00 €	2 365 837,00 €	332 538,00 €
TOTAL GENERAL		3 161 310,00 €		TOTAL GENERAL		3 161 310,00 €	

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 110 000 € pour le Relais Petite Enfance (RPE) dans le cadre de la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint Hippolyte du Fort
- de s'engager à réunir sa part contributive

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 24.04.2026
- de la publication : 24.04.2026

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com